

**Marché Public à Procédure Adaptée (MAPA)
pour Prestations Intellectuelles**

**SCHEMAS D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX
DU BASSIN DE LA DORDOGNE**

**ETUDE RELATIVE A L'ELABORATION DE LA PHASE
TENDANCES ET SCENARII DES SAGE
ISLE-DRONNE
VEZERE-CORREZE
DORDOGNE AMONT
DORDOGNE ATLANTIQUE**

DOSSIER DE CONSULTATION

(Valant acte d'engagement et cahier des clauses particulières)



EPIDOR
la rivière solidaire

**Personne Publique : EPIDOR
(Etablissement Public Territorial de Bassin de la Dordogne)
Place de la Laïcité
24 250 CASTELNAUD-la-CHAPELLE**

Offres à retourner d'ici le mercredi 30 septembre 2015

PARTIE III : CONDITIONS TECHNIQUES D'EXECUTION DE LA PRESTATION

Article 11 - Contexte

Le bassin de la Dordogne est couvert par 4 démarches d'élaboration de SAGE : Dordogne amont, Isle-Dronne, Vézère-Corrèze et Dordogne Atlantique. EPIDOR est impliqué dans l'animation de ces quatre démarches. Les deux premiers SAGE sont en phase d'élaboration, EPIDOR étant désignée structure porteuse ; les deux autres SAGE en phase d'émergence, EPIDOR étant porteur de la saisine. Cette organisation est un atout pour la coordination et la cohérence de la planification des politiques de l'eau à l'échelle du bassin de la Dordogne.

L'élaboration des SAGE a lieu à partir de documents préparatoires et notamment d'un état des lieux dont le contenu est détaillé dans le Code de l'Environnement (art. L212-5 et R212-36). L'élaboration de cet état des lieux est en cours pour le SAGE Isle Dronne et le SAGE Dordogne amont. Elle devrait être engagée dans les prochains mois pour les deux autres SAGE.

Sur la forme, l'élaboration de l'état des lieux s'organise de la manière suivante pour les SAGE du bassin de la Dordogne :

- a) Un **état initial** comprend la compilation des données et des constats de l'état des ressources et du milieu, le recensement des activités et usages de l'eau, l'identification des acteurs et de leurs politiques. Cet état initial prend la forme de documents d'environ 200 pages, de cartographies et de bases de données constituées à partir des principales sources de données disponibles aux différents niveaux territoriaux.
- b) Un **diagnostic** est établi autour des principaux sujets de préoccupation de chaque SAGE. Il s'agit des sujets qui ont été identifiés par les acteurs lors de réunions locales de concertations. Une **fiche-diagnostic** a été établie pour chaque sujet. Ces fiches, de 5 à 10 pages chacune, comprennent une synthèse des éléments de l'état initial en rapport avec le sujet (état, pressions, outils et politiques engagées) et des conclusions sur la situation, mettant en avant les éléments à l'origine du problème. Chaque SAGE comporte environ une vingtaine de fiches-diagnostic.
- c) Une analyse des **tendances** expose d'une part les évolutions prévisibles des territoires et de leur socio-économie et d'autre part leur incidence sur l'environnement, les ressources et leur utilisation future. L'analyse de l'évolution des territoires est menée à l'échelle globale du bassin de la Dordogne avec une déclinaison pour chaque territoire de SAGE. L'analyse des incidences est menée pour chaque sujet de préoccupation des SAGE et est développée au niveau de chaque fiche diagnostic.
- d) Un **scénario** identifie les leviers d'actions les plus pertinents pouvant contribuer à résoudre les problèmes identifiés par les SAGE. Ces leviers d'action sont identifiés au niveau de chaque fiche-diagnostic. Ils sont ensuite agglomérés et synthétisés pour constituer la stratégie globale du SAGE.

Ces éléments doivent permettre de rédiger les documents constitutifs du SAGE : résumé de l'Etat des lieux, PAGD, règlement, rapport environnemental...

Le tableau ci-dessous détaille l'état d'avancement de ces différentes phases pour les 4 SAGE du bassin de la Dordogne :

SAGE	Etat initial	Diagnostic	Tendances – scénario du SAGE
Isle-Dronne	En cours de validation	En cours d'élaboration depuis mi 2015*	A engager début 2016
Dordogne amont	En cours de finalisation, pour validation début 2016	A engager fin 2015*	A engager mi 2016
Vézère-Corrèze	A engager début 2016	2017	2017
Dordogne atlantique	A engager début 2016	2017	2017

* Liste des principales problématiques pré-identifiées sur les SAGE Isle-Dronne et Dordogne amont (non validées par la CLE) : voir article 18 (information annexe).

L'état initial du SAGE Isle Dronne est finalisé et sera proposé à validation à la prochaine réunion de la CLE. La rédaction de l'état initial du SAGE Dordogne amont se termine, l'objectif étant de le présenter à la CLE au début de l'année 2016. L'élaboration des **fiches-diagnostic** est en cours sur le SAGE Isle Dronne et démarrera à la fin de l'année 2015 pour le SAGE Dordogne Amont. Le travail d'état des lieux n'est pas encore engagé pour les SAGE Vézère Corrèze et Dordogne Atlantique dont les CLE ne sont pas encore installées.

Ces travaux faisant intervenir un certain nombre d'acteurs, l'organisation suivante a été mise en place pour chaque SAGE :

- la **Commission Locale de l'Eau (CLE)** définit les axes de travail et valide les documents. C'est l'instance de concertation et de négociation entre les parties
- le **bureau de la CLE** prépare les réunions de CLE en formulant certaines propositions, en ajustant le contenu ou la forme des documents avant leur présentation en CLE
- le **groupe technique** contribue à l'élaboration des documents (transmission de données, d'études...) et participe à leur finalisation (relectures). Il est composé de services des conseils départementaux, des DDT, des DREAL, de l'ONEMA et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne
- l'**animateur EPIDOR** est chargé de l'organisation des différentes instances, de la préparation des différents documents et de la maîtrise d'ouvrage des études.

Article 12 - Objectifs de l'étude

L'objet de la présente étude est de mener l'analyse des tendances (phase (c) présentée précédemment) et de proposer un scénario (phase (d) présentée précédemment), pour les quatre SAGE du bassin de la Dordogne.

Article 13 - Eléments méthodologiques

La prestation s'effectuera selon le phasage suivant :

1- Analyse des tendances d'évolution des territoires.

Cette phase est préalable aux phases suivantes. Elle sera menée d'une façon globale à l'échelle du bassin de la Dordogne avec des produits de restitution utilisables au niveau de chaque SAGE.

Il s'agira de décrire et d'analyser les tendances structurelles d'évolution liées aux grands changements observables et prévisibles de l'environnement et de la société et susceptibles d'influer sur l'état de la ressource en eau et des milieux aquatiques (démographie, changement climatique, urbanisme, mode de vie, occupation des sols, grandes infrastructures, politiques publiques de long terme...).

Une analyse macroscopique sera également menée sur les incidences probables de ces évolutions sur la socio-économie du bassin versant et sur les principaux usages (agriculture, sylviculture, industrie, hydroélectricité, tourisme et loisirs). Lorsque cela présente un intérêt et selon la précision des données, des analyses propres à différentes parties du bassin pourront être développées.

L'analyse aura lieu à partir des études existantes. Elle devra au moins s'appuyer sur un regard des évolutions intervenues au cours de 40 dernières années et proposer des projections sur les 20 prochaines années. Des interprétations de ces tendances pourront être formulées en regard des exigences affichées par les politiques de l'eau (DCE, Directive inondation, SDAGE, PGRI).

2- **Déclinaison des tendances d'évolution dans les problématiques des SAGE et scénarios d'action.**

Un phasage distinct concernera chacun des 4 SAGE, selon l'avancement de chaque procédure :

2-1 SAGE Isle Dronne

2-2 SAGE Dordogne Amont

2-3 SAGE Dordogne Atlantique

2-4 SAGE Vézère Corrèze

Pour chaque SAGE, il s'agira de décliner l'analyse des tendances d'évolution obtenues lors de la phase 1 au niveau de chacune des problématiques faisant l'objet d'une fiche-diagnostic. Concrètement, il faudra donc compléter chaque fiche diagnostic, en décrivant les tendances d'évolution des problèmes, en prenant soin d'intégrer à chaque fois l'influence des programmes d'action déjà en cours ou programmées (Programme d'Actions en Zone Vulnérable, contrats de bassins...).

Quelques indicateurs à même de qualifier le suivi de l'évolution des problèmes seront proposés. Ils pourront éventuellement permettre de simuler l'évolution des problèmes pour différentes échéances basées par exemple sur le SDAGE (2021, 2027...). Ils pourront aussi permettre à la CLE de fixer des objectifs et des niveaux d'ambition et de suivre l'évolution de la situation lors de la phase de mise en œuvre du SAGE (indicateurs d'état et de pression intégrés au tableau de bord des SAGE).

Une fois les tendances d'évolution analysées, il s'agira, toujours pour chaque problématique faisant l'objet d'une fiche diagnostic, d'identifier les leviers d'action disponibles susceptibles d'infléchir les évolutions prévues. Ces leviers pourront être des mesures ou des actions à caractère technique, réglementaire ou financier. Une analyse comparative des pistes proposées sera présentée : délai de mise en œuvre, faisabilité, rapport coût/efficacité, porteurs possibles.

A partir de ces éléments, un travail avec la CLE permettra de définir des objectifs et les actions à mettre en œuvre pour les atteindre. Ce travail sera effectué dans un premier temps au niveau de chaque problématique faisant l'objet d'une fiche diagnostic, puis de façon synthétique à l'échelle du SAGE.

Les différentes phases seront menées dans le cadre de tranches d'étude, qui seront engagées en fonction de l'avancement de chaque SAGE. La phase 1 constituera une tranche ferme. Les phases 2-1 à 2-4 constitueront des tranches conditionnelles.

Article 14 - Organisation et réunions

Le prestataire devra prévoir la participation à plusieurs réunions qui se dérouleront à différentes étapes.

Tranche 1

A minima 2 réunions techniques auront lieu avec le maître d'ouvrage et/ou le comité technique :

- démarrage de l'étude, présentation de la méthode
- présentation des résultats (tendances globales d'évolution)

Tranches conditionnelles 2-1 à 2-4

Au moins 3 réunions techniques sont à prévoir par tranche conditionnelle :

- présentation des analyses par fiche diagnostic (déclinaison des tendances par problématiques)
- identification des leviers d'action
- synthèse finale, stratégie globale

Au moins 3 réunions en CLE ou en bureau de CLE par tranche conditionnelle :

- présentation des résultats la tranche 1 (tendances globales), présentation des analyses par fiche diagnostic
- présentation des leviers de gestion, proposition d'objectifs et scénarios
- proposition d'une stratégie globale

En fonction des besoins et attentes des CLE, le maître d'ouvrage pourra demander au prestataire de participer à des réunions supplémentaires.

Article 15 - Rendus

Les rendus suivants sont attendus du prestataire :

Tranche 1

- un rapport relatif au scénario tendanciel global à l'échelle du bassin de la Dordogne, avec une déclinaison pour les 4 SAGE

Tranche 2-1 à 2-4

Par tranche d'étude :

- fiches diagnostics (environ 20 par SAGE) revues et complétés des éléments suivants : i) analyse des tendances, ii) indicateurs d'évolution, iii) leviers d'action.
- supports de présentation en réunion (6 par tranche).
- un rapport de synthèse constituant le scénario du SAGE.

Pour permettre une bonne appropriation des contenus par les membres des CLE, une attention particulière sera portée au caractère pédagogique des produits (rapports, diaporamas). Les modes de représentations et d'illustrations facilitant la compréhension et l'analyse des informations seront privilégiés : cartes, graphiques, exemples sur d'autres territoires, photographies....

Pour ce qui concerne le format, les documents devront être transmis en format word et pdf.

Les fichiers de données seront fournis dans des formats numériques exploitables en bases de données (xls ; mdb ; txt).

Les couches SIG seront fournis en format adapté à l'équipement d'EPIDOR (de préférence shapefile ou par défaut mapinfo.tab).

Article 16 - Compétences requises

Ce marché requiert des compétences dans de nombreux domaines tels que : l'eau, les espaces naturels, la biodiversité, les risques naturels, l'aménagement du territoire, la santé humaine ou encore les ressources naturelles, les aspects sociaux, économiques...

Il sera donc attendu du prestataire une vision transversale et un regard critique.

Article 17 - Etudes et documents de référence

Le prestataire pourra s'appuyer sur différents travaux à sa disposition (liste non exhaustive) :

- l'état initial des SAGE et données collectées dans le cadre de ces travaux (porter à connaissance Etat...)
- les différentes couches SIG élaborées par EPIDOR
- les fiches-diagnostic de chaque SAGE, en cours d'élaboration
- les travaux réalisés dans le cadre du SDAGE Adour-Garonne
- différentes études prospectives (le Limousin en 2040 – CESER Limousin, 2012...)

Article 18 - Information annexe : les principales problématiques pressenties sur les SAGE Isle-Dronne et Dordogne amont (version de travail, à titre d'information)

Préserver les ressources en eau pour alimenter durablement la population en eau potable : nitrates et pesticides ou bactériologie
Limiter le développement de cyanobactéries pour satisfaire la baignade
Maitriser les flux de phosphore pour limiter l'eutrophisation
Améliorer la valorisation agronomique des effluents et limiter les apports minéraux
Prendre en compte et limiter les pollutions bactériologiques pour satisfaire et développer les loisirs aquatiques
Adapter les rejets à la capacité du milieu récepteur pour permettre les usages
Améliorer la connaissance sur la présence et les impacts des résidus médicamenteux et produits vétérinaires
Préciser les connaissances relatives à la forêt et la sylviculture
Restaurer les habitats et protéger les espèces rares pour préserver la biodiversité
Mieux valoriser les richesses du bassin pour renforcer l'attractivité du territoire
Améliorer la connaissance des impacts du bouchon vaseux pour comprendre son influence sur les migrations piscicoles
Faciliter la migration piscicole des espèces emblématiques du territoire pour rétablir les populations
Partager l'espace rivière pour réduire les conflits
Améliorer la gestion des ouvrages hydrauliques et des plans d'eau pour réduire leurs impacts écologiques (<i>débits, sédiments, température</i>)
Améliorer la gestion sédimentaire des grandes retenues pour limiter le déficit en aval et éviter les phénomènes de relargage (P...)
Limiter l'artificialisation des débits en aval des grandes chaînes hydroélectriques pour mieux respecter les usages, rétablir les écosystèmes et favoriser la reconquête par les espèces emblématiques
Concilier l'exploitation du potentiel hydroélectrique et la préservation des milieux aquatiques
Préserver et restaurer les zones humides du bassin pour atténuer les variations de débit (étiages – crues) et préserver la biodiversité
Partager l'eau pour réduire les conflits
Gérer Miallet en prenant en compte tous les usages
Préparer la population aux risques d'inondation pour limiter les dommages
Prendre en compte le risque ruissellement intense
Renforcer le lien eau et territoires pour prévenir les risques d'inondations
Améliorer la cohérence et l'efficacité de l'action publique sur le bassin versant